

**Conseil économique et social**

Distr. générale
28 juillet 2011
Français
Original: anglais

**Organisation pour
l'alimentation et l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture****Comité du bois****Commission européenne des forêts****Soixante-neuvième session**

Antalya, 10-14 octobre 2011

Point 11 d) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission
européenne des forêts de la FAO****Trente-sixième session**

Antalya, 10-14 octobre 2011

**Examen du mandat et du mode de fonctionnement du
Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants
de montagne de la Commission européenne des forêts****Note du secrétariat***Résumé*

La présente note précise les procédures adoptées pour examiner le mandat et le mode de fonctionnement du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne de la Commission européenne des forêts. Les participants à la vingt-septième session du Groupe de travail ont proposé, et la Commission européenne des forêts, à sa trente-cinquième session, a approuvé la réalisation d'une étude préliminaire pour: analyser la structure, le mandat et le mode de fonctionnement passés et actuels du Groupe de travail; analyser la participation des pays; faire une comparaison avec d'autres processus, réseaux et organisations qui s'occupent actuellement de questions semblables; et proposer un mandat, une structure institutionnelle et un mode de fonctionnement nouveaux pour le Groupe de travail. Les conclusions préliminaires de l'examen seront présentées et passées en revue à la vingt-huitième session du Groupe de travail, après quoi le secrétariat du Groupe présentera les résultats de l'examen à la trente-sixième session de la Commission européenne des forêts: les participants seront alors invités à formuler des conseils et des recommandations pour orienter les futurs travaux du Groupe de travail.

1. Depuis la création en 1952 du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne de la Commission européenne des forêts, divers processus, programmes et réseaux relatifs aux bassins versants de montagne ont vu le jour en Europe: ceux-ci traitent, dans une certaine mesure, de questions analogues à celles auxquelles se consacre le Groupe de travail. En outre, depuis quelques années, l'intérêt porté par les membres et les observateurs aux activités du Groupe de travail et leur participation à ses travaux tendent à décroître, ce qui donne peut-être à penser que le Groupe de travail dans sa forme actuelle n'est plus attrayant pour ses membres et continuera de pâtir d'un désintérêt de leur part.
2. Afin de donner au Groupe de travail un nouveau profil et de prendre en compte des enjeux stratégiques, les participants à la vingt-septième session du Groupe de travail, tenue en avril 2010 en Slovaquie, ont approuvé la proposition tendant à entreprendre un examen approfondi de son mandat et de son mode de fonctionnement dans le cadre d'une consultation externe. La proposition a été approuvée officiellement à la trente-cinquième session de la Commission européenne des forêts à Lisbonne en avril 2010.
3. L'examen du mandat et du mode de fonctionnement du Groupe de travail a officiellement débuté le 2 mars 2011. Il a donné lieu à une analyse préliminaire des documents pertinents et à des consultations directes avec le Comité directeur du Groupe de travail et les centres de liaison des pays membres.
4. Les principaux aspects sur lesquels porte l'examen sont les suivants:
 - a) Structure, mandat et mode de fonctionnement passés et actuels du Groupe de travail;
 - b) Raisons pour lesquelles les pays participent aux activités du Groupe de travail ou, au contraire, ne sont guère enclins à s'y associer, et attentes des pays quant aux futurs travaux du Groupe;
 - c) Sujets les plus importants à traiter à cet égard dans diverses régions européennes et questions intéressant le nouveau mandat du Groupe de travail;
 - d) Environnement institutionnel actuel présentant un intérêt pour le Groupe de travail, mission et fonctionnement des différents processus et réseaux existants, créneaux éventuels dont pourrait tirer parti le Groupe de travail;
 - e) Dispositif institutionnel de différents réseaux et groupes d'experts qui serait susceptible de se substituer à la structure du Groupe de travail;
 - f) Mandat, dispositif institutionnel et fonctionnement proposés pour le Groupe de travail et modalités de collaboration avec des mécanismes analogues.
5. À ce jour, des questionnaires ont été distribués aux pays membres du Groupe de travail afin de solliciter leurs contributions et leurs avis concernant la structure et la gouvernance à envisager pour le groupe, les approches visant à en garantir la viabilité financière et les domaines thématiques auxquels il convient d'accorder la priorité. En outre, un certain nombre de pays ont été sélectionnés et contactés en vue de formuler de plus amples suggestions, parmi lesquels la Suisse, la Turquie, la Norvège et la France. Le consultant chargé de l'examen s'est rendu en Suisse et en Turquie.
6. Afin de mieux comprendre les mécanismes institutionnels pertinents mis en place en Europe et d'étoffer les synergies et la collaboration, de nombreux réseaux et organisations se consacrant à des sujets qui présentent un intérêt pour le Groupe de travail ont été consultés, notamment Forest Europe, l'Union internationale des instituts de recherche forestière, Plan Alp, le programme international de recherche sur la prévention des catastrophes IRDR, le Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale de l'Institut européen des forêts, les bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Europe centrale et

orientale et l'Asie centrale, et la Convention de la CEE pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Des questionnaires ont été distribués aux pays parties à la Convention sur l'eau de la CEE pour déterminer dans quelle mesure les experts du secteur de l'eau souhaitent renforcer leur collaboration avec les experts forestiers.

7. Les principales préoccupations qui ressortent de l'examen ont été passées en revue à l'occasion de la réunion commune des bureaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts tenue à Genève le 12 mai 2011 et de la réunion du Comité directeur tenue à Vienne le 28 juin 2011. Selon les conclusions préliminaires, certains pays proposent d'élargir le mandat du Groupe de travail afin qu'il englobe les questions relatives aux forêts et à l'eau et de mettre davantage l'accent sur la gestion des risques de catastrophe en montagne, compte tenu en particulier des changements climatiques.

9. Les conclusions préliminaires de l'examen seront présentées et analysées à l'occasion de la vingt-huitième session du Groupe de travail qui se tiendra à Kastamonu (Turquie), du 12 au 16 septembre 2011. Le secrétariat du Groupe de travail présentera ensuite les résultats de l'examen ainsi que les travaux et délibérations de cette vingt-huitième session à la Commission européenne des forêts à sa trente-sixième session. La Commission sera invitée à examiner ces contributions, à fournir des directives et à formuler des recommandations pour orienter les travaux ultérieurs du Groupe de travail.
